



MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT

DIRECTION DES OPÉRATIONS

Service des achats d'armement

Paris, le 21 avril 2020
N° DGA 01D20015478

Affaire suivie par :

Karine PARC
Tél.: 0988670970

DECISION portant délégation de signature particulière

Le chef du service des achats d'armement

- VU :** Le Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;
- VU :** Le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 modifié autorisant le ministère de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;
- VU :** Le décret n°2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement ;
- VU :** L'arrêté du 22 juin 2007 modifié, portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- VU :** L'instruction n°0029 S-ACH relative aux principes de délégation pour les marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) du service des achats d'armement (S2A) de la direction des opérations.

Décide :

L'ICA Emmanuel GERMOND, autorité signataire de marchés, a délégué pour signer en mon nom, l'ensemble des actes relatifs à la passation, à la conclusion et à l'exécution du marché suivant :

Marché n° 2020 99 0021 ayant pour objet : « Acquisition, évolutions et maintien en condition opérationnelle et de sécurité de la solution de commandement autonome AUXYLIUM au profit de l'opération Sentinelle ».

Cette délégué prend fin en cas de disparition de la fonction en vertu de laquelle la personne a reçu délégué.

Cette délégué n'est pas subdélégué.

L'ingénieur général de l'armement,
THIERRY PERARD
Chef du Service des achats d'armement
ORIGINAL SIGNE